

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3931

présenté par
M. Bazin et Mme Genevard

ARTICLE 10

Rédiger ainsi l'alinéa 6 :

« Un décret prévoit la définition de ce qu'est un échantillon et définit les modalités d'application du présent V. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de renvoyer à un décret la définition de ce qu'est un échantillon afin d'assurer aux entreprises une sécurité juridique suffisante, qui n'est pas assurée par la rédaction actuelle de l'article 10.